

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**BACHELIER EN COMPTABILITE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT**

**CODE :**

**71 11 01 S 32 D2**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2006  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# BACHELIER EN COMPTABILITE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE LA SECTION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale, cette section vise à permettre à l'étudiant de développer :

**des compétences communes pour répondre d'une manière adéquate à l'évolution socio-économique du secteur tertiaire :**

- ◆ communication,
- ◆ économie générale,
- ◆ organisation des entreprises et du monde de la finance,
- ◆ utilisation de l'outil informatique ;

**des compétences professionnelles pour répondre aux différentes fonctions liées aux métiers de la comptabilité :**

- ◆ comptabilité générale et analytique,
- ◆ informatisation des systèmes comptables,
- ◆ participation à l'élaboration d'une politique de gestion,
- ◆ contrôle interne et stratégies financières,
- ◆ fiscalité des personnes physiques et des sociétés,
- ◆ traitement de dossiers liés à des opérations financières.

## 2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes
INFORMATION ET COMMUNICATION PROFESSIONNELLES	ESEC	035022U32D1	002		40
DROIT CIVIL	ESEC	713201U32D2	703		40
DROIT COMMERCIAL	ESEC	713301U32D1	703	X	50
DROIT SOCIAL	ESEC	713401U32D1	703		50
MATHEMATIQUES FINANCIERES	ESEC	715304U32D1	702		40
ELEMENTS DE STATISTIQUE	ESEC	013203U32D1	002		40
FAITS ET INSTITUTIONS ECONOMIQUES	ESEC	715101U32D1	702		60
COMPTABILITE GENERALE : PRINCIPES ET FONDEMENTS	ESEC	711206U32D1	702		160
COMPTABILITE GENERALE APPROFONDIE	ESEC	711203U32D1	702	X	60
COMPTABILITE ANALYTIQUE : PRINCIPES ET FONDEMENTS	ESEC	711301U32D1	702	X	80
ORGANISATION DES ENTREPRISES ET ELEMENTS DE MANAGEMENT	ESEC	718211U32D1	702		40
COMPTABILITE ET DROIT DES SOCIETES	ESEC	<b>711402U32D2</b>	702	X	80
CONTROLE ET CRITIQUE DES COMPTES ANNUELS	ESEC	<b>711601U32D2</b>	702	X	80
STRATEGIE FINANCIERE ET GESTION BUDGETAIRE	ESEC	<b>711602U32D2</b>	702	X	60
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (T.V.A.)	ESEC	<b>712301U32D2</b>	702	X	40
IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES (I.P.P.)	ESEC	<b>712201U32D2</b>	702	X	80
INFORMATIQUE : LOGICIELS TABLEUR ET GESTIONNAIRE DE BASES DE DONNEES	ESEC	754603U32D1	710		80
INFORMATIQUE : LOGICIELS D'EDITION ET DE COMMUNICATION	ESEC	754604U32D1	710		40
COMPTABILITE : APPLICATION PROFESSIONNELLE DE L'OUTIL INFORMATIQUE	ESEC	711802U32D1	702	X	60
INFORMATISATION DES SYSTEMES COMPTABLES	ESEC	<b>711801U32D2</b>	702		40

### LANGUE ETRANGERE

NEERLANDAIS EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - UF1	ESEC	<b>730191U32D1</b>	706		80
NEERLANDAIS EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - UF2	ESEC	<b>730192U32D1</b>	706		80
NEERLANDAIS EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - UF3	ESEC	<b>730193U32D1</b>	706		80

ou

ANGLAIS EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - UF1	ESEC	<b>730291U32D1</b>	706		80
ANGLAIS EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - UF2	ESEC	<b>730292U32D1</b>	706		80
ANGLAIS EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - UF3	ESEC	<b>730293U32D1</b>	706		80

ou

ALLEMAND EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - UF1	ESEC	<b>730391U32D1</b>	706		80
---	------	--------------------	-----	--	----

ALLEMAND EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - UF2	ESEC	<b>730392U32D1</b>	706		80
ALLEMAND EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - UF3	ESEC	<b>730393U32D1</b>	706		80
ou					
ESPAGNOL EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – UF1	ESEC	<b>730491U32D1</b>	706		80
ESPAGNOL EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - UF2	ESEC	<b>730492U32D1</b>	706		80
ESPAGNOL EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - UF3	ESEC	<b>730493U32D1</b>	706		80
ou					
ITALIEN EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - UF1	ESEC	<b>730591U32D1</b>	706		80
ITALIEN EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - UF2	ESEC	<b>730592U32D1</b>	706		80
ITALIEN EN SITUATION APPLIQUEE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - UF3	ESEC	<b>730593U32D1</b>	706		80
ou					
LUXEMBOURGEOIS EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – UF1	ESEC	<b>731691U32D1</b>	706		80
LUXEMBOURGEOIS EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – UF2	ESEC	<b>731692U32D1</b>	706		80
LUXEMBOURGEOIS EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – UF3	ESEC	<b>731692U32D1</b>	706		80
<b>STAGES</b>					
BACHELIER : STAGE D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE	ESEC	<b>711102U32D1</b>	702		240/20
STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE : BACHELIER EN COMPTABILITE	ESEC	<b>711103U32D1</b>	702		120/20

<b>OPTION GESTION</b>					
BANQUE ET FINANCE	ESEC	<b>717201U32D2</b>	702		60
COMPTABILITE ANALYTIQUE APPROFONDIE	ESEC	711303U32D1	702	X	40
NOTIONS DE FISCALITE DE L'ENTREPRISE	ESEC	<b>712203U32D1</b>	702		40
MANAGEMENT STRATEGIQUE	ESEC	<b>718204U32D1</b>	702	X	140

<b>OPTION BANQUE ET FINANCE</b>					
BANQUE ET FINANCE	ESEC	<b>717201U32D2</b>	702		60
FINANCE APPROFONDIE	ESEC	<b>717401U32D1</b>	702	X	140
BASES TECHNIQUES DE L'ASSURANCE	ESEC	<b>716436U32D1</b>	703		40
NOTIONS DE FISCALITE DE	ESEC	<b>712203U32D1</b>	702		40

L'ENTREPRISE					
--------------	--	--	--	--	--

OPTION FISCALITE					
FISCALITE DE L'ENTREPRISE	ESEC	<b>712202U32D2</b>	702	X	80
ENREGISTREMENT ET SUCCESSIONS	ESEC	<b>712304U32D1</b>	702		40
FISCALITE EUROPEENNE	ESEC	<b>712601U32D1</b>	702		40
PRATIQUE DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (T.V.A.)	ESEC	<b>712302U32D1</b>	702	X	50
FISCALITE - MATIERES SPECIALES	ESEC	<b>712205U32D1</b>	702	X	70

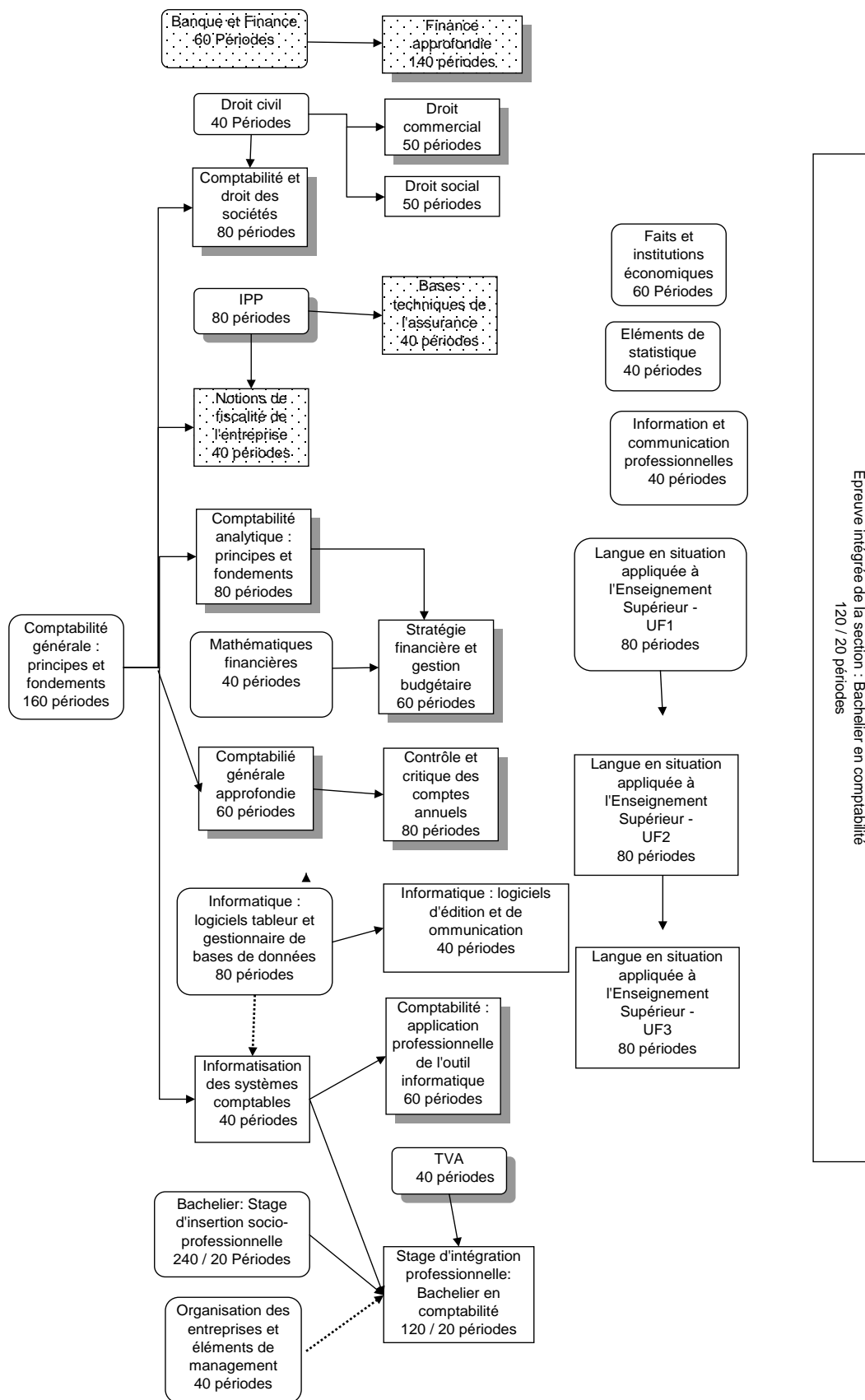
EPREUVE INTEGREE					
EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : BACHELIER EN COMPTABILITE	ESEC	<b>711101U32D2</b>	702		120/20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	2220
B) nombre de périodes professeur	1800

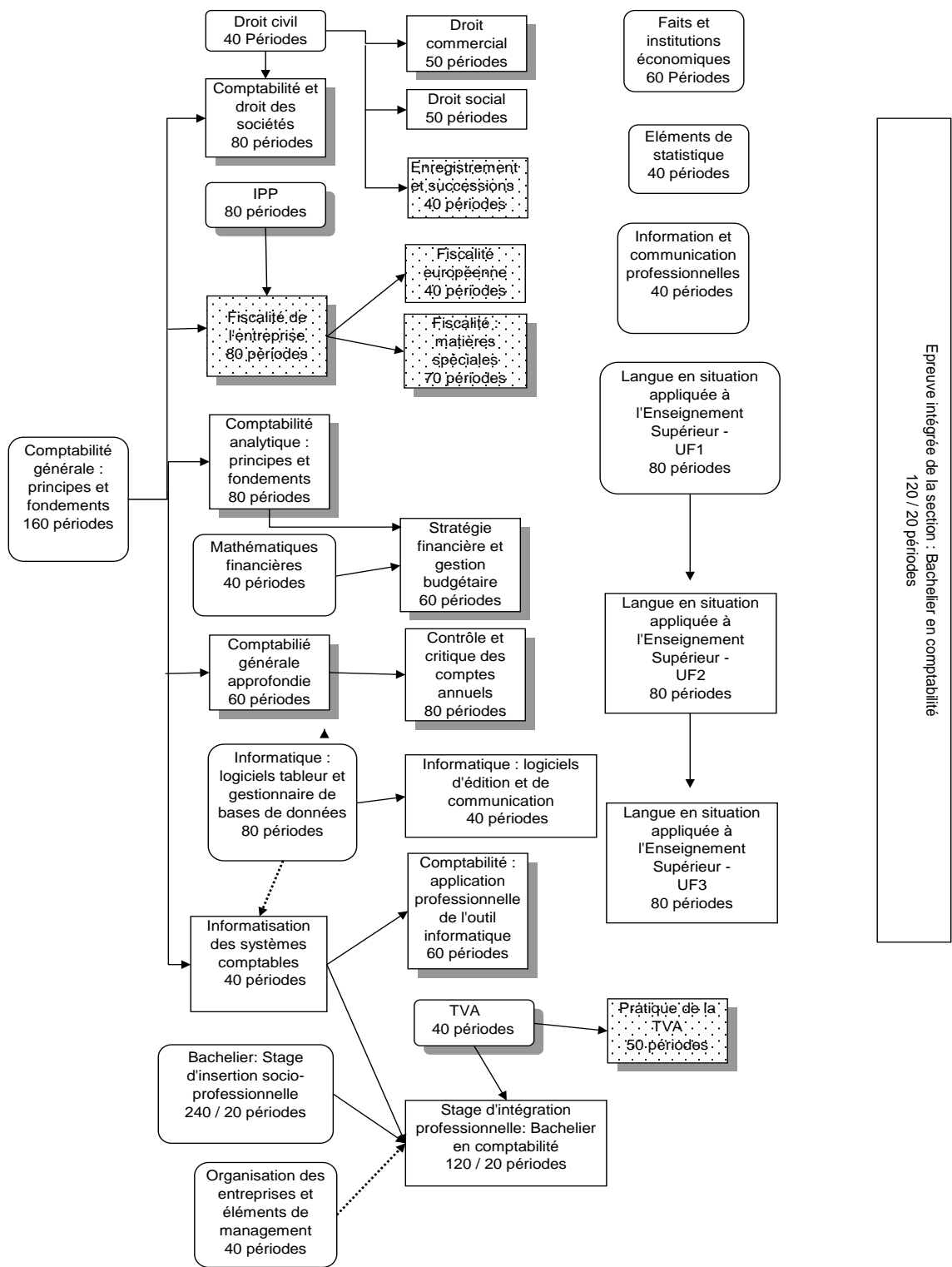
### 3. MODALITES DE CAPITALISATION

#### 3.1. OPTION GESTION





### 3.3 OPTION FISCALITE



La durée de validité des attestations de réussite des unités de formation déterminantes, dans le cadre du processus de capitalisation, ne peut excéder 6 ans.



#### **4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

Diplôme de bachelier en du niveau de l'enseignement supérieur économique de promotion sociale de type court.

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé à titre épïcène.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Profil professionnel**

***BACHELIER EN COMPTABILITE***

**Enseignement supérieur économique de type court**

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 30 mars 2006

## ***BACHELIER EN COMPTABILITE<sup>1</sup>***

### ***I. CHAMP D'ACTIVITE***

Le bachelier en est responsable de l'organisation et de la tenue des comptes particulièrement en comptabilité générale et en comptabilité analytique, dans le respect des règles déontologiques.

Il rassemble, coordonne et vérifie les données comptables, dans le respect des prescriptions légales.

Il établit régulièrement et présente sous forme normalisée les documents comptables et fiscaux légaux : bilan annuel, compte de résultats, déclarations, et toute information comptable demandée par la Direction.

Il est l'interlocuteur privilégié de l'équipe des gestionnaires de l'entreprise auxquels il apporte les éléments chiffrés menant à l'élaboration d'une politique de gestion.

Il est amené à analyser une situation comptable et exerce des activités connexes d'ordre financier, fiscal et social.

Dans cette optique, il développe des qualités de communicateur efficace.

En fonction de sa spécialisation,

- ◆ il conseille les gestionnaires dans la conception de leur stratégie globale notamment quant aux impacts financiers des hypothèses envisagées ;
- ◆ il élabore ou participe à l'élaboration de stratégies fiscales et prépare et organise la défense des intérêts qu'il représente dans les recours ;
- ◆ intégré dans une équipe de gestionnaires financiers spécialisés et sous leur responsabilité, il traite des dossiers de financement, gère des portefeuilles de valeurs mobilières et exécute des opérations classiques sur les marchés financiers.

### ***II. TACHES***

- ◆ Assumer la responsabilité de la tenue des comptes en conformité avec les règles de droit comptable, fiscal, social et de droit des sociétés, depuis la saisie des pièces comptables jusqu'à la présentation des bilans et autres déclarations légales ;
- ◆ assurer l'interface entre tous les interlocuteurs pour élaborer les documents comptables de synthèse et les présenter, y compris dans une langue étrangère ;
- ◆ coordonner et contrôler les applications et les procédures comptables des différents services ;
- ◆ utiliser l'outil informatique au service de la gestion ;
- ◆ appliquer et développer les connaissances nécessaires à l'exercice de sa profession ;
- ◆ rendre accessible l'exploitation des données chiffrées dans le respect de la confidentialité des informations traitées.

### ***III. DEBOUCHES***

---

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé à titre épique.

- ◆ Petites, moyennes et grandes entreprises ;
- ◆ professions libérales ;
- ◆ services publics et privés ;
- ◆ institutions internationales.